

21^{ème} RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 8 juin 2009
Ouverture des engagements :	Lundi 8 juin 2009
Clôture des engagements :	Lundi 13 juillet 2009 à minuit
Publication de la liste des engagés :	Samedi 18 juillet.
Parution et distribution du carnet d'itinéraire :	Samedi 18 juillet 2009 à 9 h 00
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 18 juillet 2009 de 9h00 à 12h00/14h00 à 22h00 Dimanche 19 juillet 2009 de 9h00 à 12h00/14h00 à 22h00 Jeudi 23 juillet 2009 de 9h00 à 12h00/14h00 à 22h00 Vendredi 24 juillet 2009 de 9h00 à 12h00/14h00 à 24h00
Vérification des documents et des voitures :	Vendredi 24 juillet 2009 de 17 h 00 à 20 h 30
Vérification des voitures :	Vendredi 24 juillet 2009 de 17 h 15 à 21 h 00 Parc des expos à Saintes
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 24 juillet 2009 à 18 h 00
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 24 juillet 2009 à 21 h 30
Départ de la 1 ^{ère} voiture :	Samedi 25 juillet 2009

Publication des résultats partiels :	5 minutes après la dernière VHC Parc des expos à Saintes et Salle des Fêtes de Bussac
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture :	Parc des expos à Saintes
Vérifications finales :	Renault BAGONNEAU SA ZI l'Ormeau de Pied à Saintes
Publication des résultats du rallye :	15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé de Saintes
Remise des prix :	26 juillet 2009 à 11 h 00 Salle de spectacle parc des Expositions à Saintes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saintonge organise les 24 25 26 Juillet 2009, le RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE en qualité d'organisateur administratif et technique. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 146 en date du 13.mai 2009
Comité d'Organisation

Président	:	COUTURIER Jacky
Vice président	:	DELAUUD William
Trésorier	:	PAILLE Paul
Secrétaire	:	MARTIN Mjo
Resp. commissaires	:	BIRONNEAU Didier
Resp. road book	:	GUIBERTEAU Thomas
Resp. presse	:	GERGOUIL Patrick

Organisateur technique

ASA DE SAINTONGE – représenté par M. Jacky COUTURIER
7, rue du Vigneau 17460 PREGUILLAC

Secrétariat du rallye :
GUIBERTEAU Myriam
62, route de Pey Martin 33480 LISTRAC-MEDOC
Tél. : 06-26-35-19-41 – Fax : 05-56-59-96-77

Permanence du Rallye :

- du lundi 8 juin 2009 jusqu'au jeudi 23 juillet 14 h 00 : au secrétariat du rallye
- du vendredi 24 juillet 14 h 00 au 26 juillet 12 h 00 : parc des expositions à SAINTES

1.1P. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Commissaires Sportifs :

Président du Collège :	MARIEN Joëlle	(7881/1113)
Membres du Collège :	FAYE Jérémy	(31766/1110)
	MEYER Michèle	(2979/1110)

Directeur de Course :	LORRE Joseph	(10395/1202)
Directeur de Course Adjoint :	POINOT Jacques	(5558/1101)
	BONNAUD Jean Paul	(7948/1101)
Directeur de Course Délégué ES :	CONDEMINE Bernard	(6916/1110)
Directeur de course adjoint :	MINEUR Jean Louis	(29169/1209)
Directeur de Course Délégués ES :	ORILLAC Patrick	(14949/1004)
Directeur de course adjoint :	GOUGEON Narcisse	(9709/1721)
Voiture damier :	LORIOU Bernard	(7978/1110)

Médecin Chef :	DIACONO Patrice
----------------	-----------------

Commissaire Technique Responsable :	PHELIPEAU Jean Luc	(9060/1110)
Commissaires Techniques :	BARDET Robert	(1385/1101)
	DUBOIS Lionel	(6168/1125)

VERRON Sébastien (46757/1714)
DARLAVOIS Vincent (170389/1714)
LAFOND Bernard (14448/1101)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

BONNAUD Mathieu (41131/1101)
JOUBERT Dominique (14860/1106)

TABLEAU D’AFFICHAGE

Vendredi 24 juillet 2009	de 17 h 00 à 24 h 00	Parc expos SAINTES
Samedi 25 juillet 2009	de 00 h 00 à 14 h 00	Parc expos SAINTES
Samedi 25 juillet 2009	de 14 h 00 à 24 h 00	Salle des fêtes BUSSAC et Parc expos SAINTES
Dimanche 26 juillet 2009	de 00 h 00 à 10 h 30	Parc expos SAINTES

1.2P. ELIGIBILITE

Le 21^{ème} RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2009 coefficient 3
- Le Championnat du Comité Régional POITOU-CHARENTES 2009

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d’engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu Parc des Expositions (où un parc remorque sera mis a leur disposition) le vendredi 24 Juillet de 17H00 A 20H30.

Les vérifications finales seront effectuées au garage BAGONNEAU concessionnaire Renault à Saintes au tarif horaire de 45 euros TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

L’original des licences (pilote et copilote)

L'original du certificat d'immatriculation de la voiture engagée
L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si ce dernier n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
L'original du passeport technique
L'original de la fiche d'homologation de la voiture.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le LUNDI 13 JUILLET 2009 à minuit.

A.S.A. SAINTONGE.MME GUIBERTEAU Myriam
62 Route du PEY-MARTIN 33480 LISTRAC-MEDOC
Tél. : 06-26-35-19-41 / Fax : 05-56-59-96-77

Si cette demande est envoyée par télécopie, l'original, le chèque de règlement devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de la poste comprises).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum au total pour le rallye de SAINTONGE et le rallye VHC. Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront inscrits sur une liste d'attente.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 380 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 760 €

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports.

Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du Rallye devra être autorisée par les organisateurs. Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du Rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans une zone indiquée sur le carnet d'itinéraire.

Pour des raisons de sécurité, le stationnement et l'assistance des voitures sont interdits en dehors de cette zone.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail de réparation sur leur voiture à tout moment autre que lorsque que cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).

4.3.2.3P. Tenue dans les Parcs d'assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier lors des vérifications administrative.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE représente un parcours de 274 Kms 900

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 123 Kms 500

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	ST MARTIN	10 Kms 500
ES 2	LES ABLAINS	9 Kms 800
ES 3.5.7.9.	LA FREDIERE	13 Kms 000
ES 4.6.8.10	BUSSAC	12 Kms 800

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** maximum.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi	18 JUILLET	de 9h00 à 12h00/14h00 à 22h00
Dimanche	19 JUILLET	de 9h00 à 12h00/14h00 à 22h00
Jedi	23 JUILLET	de 9h00 à 12h00/14h00 à 22h00
Vendredi	24 JUILLET	de 9h00 à 12h00/14h00 à 24h00

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire.

Ce carnet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement au plus tard aux contrôles administratifs.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et conformément à l'article 6.2.4 page 20 du France Auto Règlement Rallyes, les sanctions seront :

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisées ou non respect du nombre maximum de passage : départ refusé et amende de 250 € et demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.
- Autres infractions :
 - 1^{ère} infraction, selon la gravité : 1 mn ou 3mn ou départ refusé et amende de 225€.
 - 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et demande de sanction à la F.F.S.A. et amende de 450€

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. ORDRE DE DEPART

Pour la 1^{ère} section : dans l'ordre croissant des numéros.

Pour les sections suivantes : dans l'ordre du classement scratch après l'ES2, hors pénalités.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »
- Chef de poste : chasuble jaune marquée « CHEF DE POSTE »

- Relations Concurrents : vêtement marqué « RELATIONS CONCURRENTS »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- un classement GENERAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FEMININ
-

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Des coupes seront remises de la façon suivante et ne seront pas cumulables :

- Aux 3 premiers du scratch
- Au premier de chaque groupe
- Au premier de chaque classe
- A la première féminine pilote
- A la première féminine co-pilote
- Au premier équipage féminin
- A 5 commissaires par tirage au sort.

PRIX EN ESPECES

Classement	SCRATCH	GROUPE	CLASSE
1°	300	200	380 de 1 à 3 partant
2°	200	150	200 de 4 à 7 partants
3°	150	100	160 + de 7 partants

1^{er} équipage féminin 100 €

Les prix sont cumulables.

Les prix dans les groupes seront divisés par 2 si moins de 5 partants.

La remise des prix se déroulera le dimanche 26 juillet à 11 h 00 à SAINTES dans la salle de spectacle du parc des expositions, à côté du parc fermé d'arrivée.

Les personnes absentes à la remise des prix perdront leur droit aux récompenses.

A l'issue de la remise des prix, un verre de l'amitié sera servi à toutes les personnes présentes.